Certifications écoénergétiques en construction

Il existe différentes normes ou certifications pour les futurs propriétaires de constructions neuves pour s'assurer d'avoir une maison qui dépasse les exigences du code du bâtiment en matière d'économie d'énergie.

R-2000

La plus vieille est probablement la R-2000 qui a vu le jour dans les années 70, mais est devenue le programme officiel de la maison à haut rendement énergétique du gouvernement canadien. Il est administré par l'Office de l'efficacité énergétique de Ressources naturelles Canada.

Le but de cette initiative est de favoriser l'utilisation de méthodes et de technologies de construction qui sont éconergétiques et rentables. L'utilisation des services d'évaluateurs externes et d'un processus de certification appuyé par le gouvernement du Canada permet aux propriétaires de maison d'être assurés d'obtenir une valeur réelle et des cotes égales.

Seuls les constructeurs ayant suivi une formation R-2000 et détenant un permis R-2000 valide sont autorisés à bâtir des maisons qui peuvent recevoir la certification R-2000.

Liens :
http://www.oee.nrcan.gc.ca/residentiel/personnel/maisons-neuves/r-2000/standard/standard.cfm?attr=4
http://www.oee.nrcan.gc.ca/residentiel/personnel/maisons-neuves/r-2000/standard/derniere-version/NormeR2000.pdf
http://www2.nrcan.gc.ca/oee/nh-mn/f-t/index.cfm?fuseaction=s.ssr&lang=fra

Novoclimat et Rénoclimat

http://www.aee.gouv.qc.ca/

RénoclimatMD est le programme de rénovation éconergétique résidentielle offert par l'Agence de l'efficacité énergétique.

- Le programme débute par une visite à domicile d'un conseiller en efficacité énergétique qui évalue la performance énergétique de votre habitation.
- Le conseiller vous remet ensuite un rapport d'évaluation qui vous permet d'identifier les rénovations à prioriser pour améliorer le confort de votre domicile et réduire votre facture d'énergie.
- Une fois vos travaux effectués, vous bénéficiez d'une deuxième visite pour valider l'amélioration de la performance énergétique de votre habitation.

Le programme NovoclimatMD est offert aux consommateurs désirant acquérir une habitation neuve à haute performance énergétique.

Il faut absolument faire affaire avec un entrepreneur en construction accrédité par l'Agence de l'efficacité énergétique. Une liste d ces entrepreneurs est disponible sur le site Internet. L'entrepreneur autorise l'Agence de l'efficacité énergétique à procéder à un contrôle complet en lui permettant d'effectuer facilement toutes les vérifications nécessaires sur les chantiers et dans les ateliers de fabrication.

Les deux programmes s'appliquent aux habitations unifamiliales (maison individuelle, jumelée ou en rangée), usinées et les plex (duplex, triplex et quadruplex) sont admissibles. Les deux peuvent venir avec une aide financière disponible allant jusqu'à 2 000 $ pour les maisons neuves ou en fonction des rénovations pour une maison existante.

Il y a aussi Éconologis pour ceux qui habitent un logement et qui ont un revenu modeste.

Vous trouverez aussi dans le site Internet une ribambelle de conseils pratiques pour les maisons existantes.

LEED

LEED a été introduit en 2000 aux États-Unis et visait initialement les nouvelles constructions commerciales. Depuis, il a pris de l'expansion et comprend maintenant des versions spécialisées pour les habitations et même des nouveaux quartiers. C'est une certification mondialement reconnue.

Alors que les programmes Novoclimat et rénoclimat traitent surtout du rendement énergétique, LEED va beaucoup plus loin dans le processus d'harmoniser la maison avec l'environnement et encourage la construction d'habitations de haute qualité.

LEED certifie des habitations écologiques selon des critères provenant de huit catégories : Sélection de l'emplacement, Gestion efficace de l'eau, Matériaux et ressources, Énergie et atmosphère, Qualité des environnements intérieurs, Emplacement et liaisons, Sensibilisation et formation, et Innovation. Toutes les habitations certifiées LEED doivent respecter un minimum de 19 mesures obligatoires en plus d'un nombre minimum de mesures facultatives.

Au Canada, c'est le Bureau du bâtiment durable du Canada qui gère la certification LEED.

LEED – Bureau du bâtiment durable du Canada
http://www.cagbc.org/AM/Template.cfm?Section=Accueil&Template=/Templates/FrenchHome.cfm
Section du Québec
http://www.cagbc.org/Content/NavigationMenu2/Sections/Qubec/pournousrejoindre/default.htm

En consultant les listes de vérification pour les différents programmes, vous pourrez choisir le système qui convient le mieux à vos objectifs, besoins et moyens.